



Formation

LES INAPTITUDES AU TRAVAIL... ET SI ON AGISSAIT ?

DURÉE :

1 À 3 JOURNÉES

(SOIT 7 À 21 HEURES,
DE 9H À 17H)

Tarif :

Tarif individuel :
330 € (HT) / jour /
participant

Tarif groupe¹ :
nous consulter

Pour qui ?

- ➔ Membres élus du CSE, Commission SSCT, représentants de proximité...
- ➔ Délégués syndicaux, représentants syndicaux, membres de commissions ou comités technique

Objectifs pédagogiques :

- ➔ À la fin de sa formation, le stagiaire maîtrisera le sujet de l'inaptitude professionnelle. Il / elle saura faire face dans son entreprise à cette problématique complexe.
- ➔ Il sera capable de s'adapter aux souhaits du salarié (départ ou maintien dans l'entreprise), dans les meilleures conditions.

Animatrice :

Clothilde OLLIER

¹groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

LES INAPTITUDES AU TRAVAIL... ET SI ON AGISSAIT ?

Les inaptitudes au travail représentent chaque année des milliers de licenciement. Pourtant, les employeurs ont une obligation de reclassement...

Alors pourquoi ne l'appliquent-ils pas ?

Programme :

1er jour : Le cadre légal de l'inaptitude

Thème 1 : Point sur les inaptitudes (définition et contexte)

Thème 2 : L'influence des modes d'organisation du travail sur la santé des travailleurs et travailleuses

- Taylorisme
- Fordisme
- Lean management

Thème 3 : Comprendre les enjeux et le fonctionnement de la médecine du travail

Thème 4 : Comprendre de façon simple le rôle de chaque médecin (travail, contrôleur de la sécurité sociale, généraliste)

Thème 5 : Comprendre la notion de handicap et ses contours

- Obligation d'emploi des travailleurs handicapés : accords du nombre de salariés handicapés
- Contrôler la DOETH de son entreprise (déclaration du nombre de salariés handicapés)
- La contribution versée par l'employeur à l'Agefiph

Thème 6 : Inaptitudes et évolutions légales récentes

- De quoi s'agit il
- Reconnaissance de l'inaptitude
- Reclassement du salarié
- Rémunération
- Rupture du contrat

LES INAPTITUDES AU TRAVAIL... ET SI ON AGISSAIT ?

2ème jour : Le rôle de chaque partie

Thème 1 : Les obligations et les rôles dans la procédure d'inaptitude

- Pour l'employeur
- Pour le CSE et la CSST
- Pour le syndicat

Thème 2 : Quelles ressources peuvent être mobilisées ?

- Le syndicat
- Le CSE
- Les cabinets d'expertises
- L'Agefiph
- Le service social de la Carsat (caisse de retraite, santé et accident du travail)
- Le service « Maintien dans l'Emploi » des médecins du travail

Thème 3 : Les documents liés à la prévention

- Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)
- La fiche d'entreprise établie par le médecin du travail

3ème jour : Inaptitudes quelles leviers possibles

Thème 1 : La contestation

- Contestation de l'avis d'inaptitude rendu par le médecin du travail (comment par qui)
- Contestation de la procédure de reclassement (comment par qui)

Travail de groupe sur des cas concrets

Thème 2 : Accident du travail, de maladie professionnelle

- Monter un dossier
- Contester un dossier

Thème 3 : Devenir

- L'invalidité et la catégorie
- L'incapacité et le taux
- Le statut de travailleur handicapé